



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Vernis pour l'hobby

Utilisations identifiées

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
PC9a	Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG	
Asperger Strasse 4	
71732 Tamm	
Germany	
No. de téléphone	+49-7141/691-0
No. Fax	+49-7141/691-147
Service émetteur / téléphone	Department product safety
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	PRSI@marabu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient	1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Peut déclencher une réaction allergique.
-----------------	---

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Vernis pour l'hobby, contenant de l'eau et à base de liant résines acryliques

Composants dangereux ***

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	
No. CAS	2634-33-5



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

No. EINECS 220-120-9
Concentration < 0,05 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400
Skin Sens. 1 H317
Acute Tox. 4 H302
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Acute Tox. 2 H330
Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317 >= 0,05

2,2'-dithiobis[N-methylbenzamide]

No. CAS 2527-58-4
No. EINECS 219-768-5
Concentration >= 0,01 < 0,025 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317
Aquatic Chronic 1 H410
Aquatic Acute 1 H400

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 1 H410 M = 10

1-Oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium

No. CAS 3811-73-2
No. EINECS 223-296-5
Concentration >= 0,001 < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1 H318
Acute Tox. 4 H302
Acute Tox. 4 H332
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 2 H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas de contact avec la peau**

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.



4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); une épaisse fumée noire

5.3. Conseils aux pompiers

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker à l'abri de la gelée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition**

Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

N'est pas nécessaire

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

N'est pas nécessaire

Protection du corps

Non applicable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	incolore, limpide
Odeur	inodore

La limite de l'odeur

Remarque N'est disponible

valeur pH

Valeur	8	à	10
température	20	°C	
méthode	WTW PH 340		

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	env. 100	°C
Pression	1.013	hPa
Source	Données de la littérature	



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

Non applicable

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Valeur	env. 23	hPa
température	20 °C	
méthode	Valeur de littérature	

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur	1,02	g/cm ³
température	20 °C	
méthode	DIN EN ISO 2811	

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

Viscosité**dynamique**

Valeur	1500	à	2500
température	20 °C		
méthode	Brookfield		

9.2. Autres informations**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces rat
DL50 1193 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces rat
DL50 4115 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

Toxicité pour les poissons (Composants)**2,2'-dithiobis[N-méthylbenzamide]**

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	0,8567		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OCDE 203		

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	2,18		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**2,2'-dithiobis[N-méthylbenzamide]**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,0289		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Daphnia magna		
CE50	2,94		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**2,2'-dithiobis[N-méthylbenzamide]**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	0,401		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
ErC50	0,11		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE)	1,9	%	
COV (CE)		19,4	g/l

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire AICS.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.
Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.
Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.
Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006



Nom commercial: Marabu-aqua-Klarlack 250 ml

Version: 9 / FR

Date de révision: 08.01.2020

Numéro de la matière: 113513000

remplace la version: 8 / FR

Date d'impression 10.01.20

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.